

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA TÉLÉVISION PAR CÂBLE ET CERTAINES ÉMISSIONS AMÉRICAINES

Question n° 435—**M. Robinson:**

Les abonnés du système canadien de télédiffusion par câble seront-ils privés des émissions d'une station de télédiffusion de Buffalo (New York) et, dans l'affirmative, de quelle station s'agit-il?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le Conseil de la radio-télévision canadienne m'informe comme suit: En vertu de la politique actuelle du CRTC en matière de télédiffusion par câble, les exploitants de services de transmission par câble dans la région de Toronto doivent accorder la priorité aux stations suivantes: CICA, canal 19; CBLT, canal 6; CFTO, canal 9; et CHCH, canal 11. Le Conseil encourage également les sociétés de télédiffusion par câble à offrir à la collectivité un canal additionnel pour permettre à celle-ci de présenter des émissions d'origine locale. Dans le cas des autres stations, les systèmes de télédiffusion par câble ont le choix. Il appartient donc aux systèmes desservant Toronto et la région de déterminer lesquelles de ces stations répondent le mieux aux besoins de leurs abonnés.

LA PRÉSEANCE À LA TÉLÉDIFFUSION LOCALE

[Traduction]

Question n° 436—**M. Robinson:**

Le règlement actuel du CRTC exige-t-il des exploitants de services de transmission par câble qu'ils accordent la présence aux stations de télédiffusion locales et, dans l'affirmative, les téléspectateurs canadiens seront-ils privés de la transmission des émissions d'une des stations de télédiffusion de Buffalo (New York)?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le Conseil de la radio-télévision canadienne m'informe comme suit: Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question n° 435.

LE TRANSPORT DU PÉTROLE BRUT ET DU GAZ NATUREL—LE MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉTUDE

[Traduction]

Question n° 521—**M. Woolliams:**

1. De quel ministère relèvent les études actuellement en cours sur l'énergie, l'économie et l'écologie, relativement aux deux routes et aux modes de transport du pétrole brut et du gaz naturel du Nord et qui est chargé du comité d'étude?

2. Combien de personnes font partie de ce comité?

3. Quel ministère le finance?

4. A combien en estime-t-on le coût?

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Cette question porte sur quatre points. En voici la réponse: 1. Les études ne relèvent pas d'un seul ministère; elles sont sous la

[L'hon. M. MacEachen.]

direction générale d'un Groupe de travail sur l'exploitation pétrolière dans le Nord sous la présidence du sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

2. Le Groupe est composé de cinq membres.

3. Le coût des études écologiques et sociales est partagé par les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Affaires Indiennes et du Nord Canadien, ainsi que de l'Environnement alors que le coût des autres études est absorbé par le ministère responsable.

4. On prévoit sur une période de quatre ans un coût annuel de 5 millions de dollars pour les études écologiques et sociales.

LES REVENDICATIONS DES INDIENS—L'ITINÉRAIRE DU COMMISSAIRE

Question n° 568—**M. Nielsen:**

1. M. Lloyd Barber, le commissaire aux revendications des Indiens, a-t-il fait des voyages en dehors du Canada depuis six mois et, dans l'affirmative, à quels endroits et à quelles fins?

2. Une ou des personnes ont-elles accompagné M. Barber dans ces voyages en dehors du Canada au nom du gouvernement du Canada?

3. Si une ou des personnes ont accompagné M. Barber, quels sont leurs noms, quel poste occupent-elles et pourquoi l'ont-elles accompagné?

4. Quels frais, s'il en est, le gouvernement a-t-il encourus pour ces voyages?

5. Quel a été le résultat final des voyages de M. Barber?

M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le commissaire nous communique ce qui suit: 1. Oui, en Nouvelle-Zélande et en Australie; pour obtenir des renseignements de première main sur la nature des revendications et griefs des Maoris et des aborigènes et sur les solutions adoptées, pour les comparer aux revendications et griefs des Indiens du Canada.

2. et 3. M. Barber n'a été accompagné par aucune autre personne voyageant pour le compte du gouvernement du Canada. Cependant, le directeur de la recherche juridique adjoint au commissaire, M. Ken Lysyk, s'est rendu de son côté en Australie et en Nouvelle-Zélande pendant la période du séjour de M. Barber dans ces pays. Ils ont passé quelque temps ensemble en Nouvelle-Zélande.

4. Pour le moment, on ne connaît pas le coût de ces voyages, vu qu'on n'a pas encore fini de dresser les comptes.

5. Il faudra un certain temps avant qu'on puisse évaluer le résultat final des voyages de M. Barber. Un rapport est en voie de rédaction.

L'OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

Question n° 581—**M. MacDonald:**

1. Combien de membres l'Office de stabilisation des prix agricoles compte-t-il?

2. Quelle est la fréquence de ses réunions?

3. Quelles sont les fonctions de ses membres et comment les choisit-on?

4. L'Office possède-t-il un secrétariat et, dans l'affirmative, quels en sont les employés?

5. Quel est le budget de l'Office?

6. Quel est le but premier de l'Office de stabilisation des prix agricoles?

7. Quels règlements en régissent l'activité?